



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question au Gouvernement n° 2024

Texte de la question

ÉDUCATION PRIORITAIRE À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine. Mme Huguette Bello. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Patrick Roy. Il n'y en a pas !

Mme Huguette Bello. Le 28 janvier 2010, l'académie de La Réunion a pris une décision grave en modifiant, malgré l'opposition unanime des représentants des personnels, la carte de l'éducation prioritaire.

L'adoption de la nouvelle carte aura des retombées non négligeables sur l'avenir de plusieurs centaines d'enfants puisqu'elle risque de se solder par l'exclusion de plus d'une trentaine d'écoles des réseaux " réussite scolaire ", " ambition réussite " et ZEP. Les enfants qui y sont scolarisés ne bénéficieront plus du soutien spécifique et des moyens supplémentaires dont ils ont pourtant besoin.

Malgré les difficultés et les retards des élèves, que personne ne conteste et que les différentes évaluations de compétences ne cessent d'ailleurs de confirmer, la suppression des dispositifs pédagogiques renforcés est programmée contre toute logique.

La règle retenue, selon laquelle le sort des écoles est décidé en fonction des critères mesurés non pas dans le primaire mais dans les collèges, aboutit à des résultats pour le moins contestables.

Les écoles de la commune de Saint-Paul risquent d'être particulièrement touchées alors même que plus d'un petit Saint-Paulois sur deux rencontre de grandes difficultés scolaires à l'entrée en sixième.

Tournant le dos à la situation réelle des enfants, les critères de seuil sont appliqués de façon mécanique.

Comme si l'éducation prioritaire, dont le but est de rétablir l'égalité des chances, devait elle aussi contribuer à l'objectif général de réduction des personnels et des moyens.

M. Patrick Roy. Hélas ! Trois fois hélas !

Mme Huguette Bello. Dans une académie où l'éducation prioritaire est majoritaire puisqu'elle concerne plus de la moitié des élèves du premier degré, toute décision en ce domaine nécessite au préalable un dialogue, une concertation et, en tout cas, davantage de discernement ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SRC. - Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. Il faut conclure.

Mme Huguette Bello. Nous vous demandons donc de remettre sur le chantier la révision de la carte de l'éducation prioritaire à La Réunion et de surseoir aux fermetures. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement.

M. Patrick Roy. Ministre d'une école sans moyens !

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement*. Madame la députée, nous pouvons nous retrouver au moins sur un point, à savoir notre combativité commune à défendre le réseau " ambition réussite ".

Créé en 2006, ce réseau a succédé aux zones d'éducation prioritaire. Quatre ans après, nous avons décidé d'en faire une évaluation objective. Ce travail est mené actuellement dans l'ensemble des académies de notre pays, en métropole et outre-mer. Nous en sommes à la dernière étape du bilan. J'ai demandé aux différents corps d'inspection de réfléchir à la pertinence des critères qui avaient été définis en 2006 lorsque nous avons élaboré

la carte du réseau " ambition réussite ".

Je voudrais en rappeler l'importance à l'académie de La Réunion : 54 % des collèges et 55 % des écoles sont concernés. Ce réseau est absolument prioritaire.

C'est la raison pour laquelle, madame la députée, le Premier ministre a décidé, dans le cadre du conseil interministériel de l'outre-mer, de généraliser l'accompagnement éducatif dans les écoles de l'ensemble de l'outre-mer. À La Réunion, toutes les écoles de l'île bénéficieront, à la rentrée prochaine, de l'accompagnement éducatif, c'est-à-dire d'une prise en charge après seize heures. Quant au réseau lui-même, une concertation sera menée avec les collectivités territoriales. Nous croyons à ce réseau parce que nous croyons à la nécessité de faire davantage pour les établissements qui en ont le plus besoin. Cela étant, les critères ne peuvent pas être figés ; ils doivent être adaptés et tenir compte de l'évolution de la situation. Laissons se dérouler cette évaluation ; nous déciderons ensuite de l'adaptation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. -Exclamations sur les bancs des groupes GDR et SRC.)*

Mme Huguette Bello. Vous n'avez pas répondu à ma question !

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2024

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 février 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 février 2010